

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Accueil du public

le Mardi de 16 à 19 h

Permanence des Elus

le vendredi de 18 à 19 h.

Pour rencontrer
le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous au secrétariat.

☎ 02 54 87 34 73

ou mairie.mulsans@wanadoo.fr

Site internet : www.mulsans.fr

Le Maire et les membres du Conseil Municipal vous

souhaitent de
passer d'agréables
vacances.



Quelques numéros utiles

Syndicat scolaire de Maves

☎ 02 54 87 31 18

Val D'eau ☎ 02 54 81 40 84

ASTREINTE ☎ 06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi à MER :

- Le lundi de 14 h à 17 h

- Le mercredi de 9 h à 12 h

Assistante sociale : ☎ 02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 02 54 81 41 20
ou le 17

SAMU : ☎ 15

Conciliateur de Justice :
Mme FONTAGNE

☎ 02 54 81 40 80 (prendre rendez-
vous à la Mairie de Mer)



Communes de Mulsans et

de la Chapelle Saint Martin en Plaine

Fête Nationale Jeudi 14 juillet 2016

Cette année les festivités se dérouleront

à Mulsans

15 h 30 à 17 h 30	Jeux divers - Les enfants sont attendus avec impatience !
18 h 00 à 19 h 00	Concert par l'Harmonie de La Chapelle Saint Martin en Plaine
19 h 00	Vin d'honneur
20 h 00	Repas (sur réservation uniquement en mairie)
22 h 00	Retraite aux flambeaux
23 h 00 à Mulsans	Feu d'artifice offert par les communes de Mulsans et La Chapelle Saint Martin en Plaine suivi du bal au foyer rural à La Chapelle Saint Martin en Plaine.

(Inscription jointe dans le présent bulletin)



Maurice LEROY, votre Député

vous reçoit en Mairie de MULSANS

le Mercredi 13 juillet 2016 de 15 h 30 à 16 h 30

Cérémonie du 8 mai 2016

La cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a débuté au cimetière de Mulsans par l'appel aux morts suivi d'un dépôt de gerbe.

Cette année, Villexanton accueillait les communes voisines de la Chapelle Saint Martin, Maves et Mulsans pour une cérémonie commune maintenant bien officialisée.

Après le rassemblement à la mairie, le cortège composé des pompiers, des porte drapeaux et de la fanfare se dirigea au monument aux morts.

La lecture du discours du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants fût suivi de l'appel aux morts, puis du dépôt de gerbe par les officiels accompagnés d'enfants des écoles.

Un vin d'honneur clôtura cette cérémonie



Photos : Jean Pierre ARNOUX

Séance du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2016



Le budget 2016 de la commune s'équilibre (dépenses/recettes) en fonctionnement à 463 426,49 € et en investissement à 127 592,67 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales votés en 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide d'appliquer les mêmes taux pour l'année 2016, soit :

- 9,04 % le taux de la taxe d'habitation,
- 12,04 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 38,72 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2016.

Le produit de ces taxes sera d'un montant de 102 787 €.

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 mai 2016

Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du plateau existant route de Blois, afin de permettre l'accès à la voie nouvelle desservant de nouveaux logements sur la commune de Mulsans.

Cet aménagement, d'un coût estimé de 16 842 € HT sera réalisé par la Communauté de Commune Beauce Val de Loire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre des amendes de police.

Cette subvention sera reversée en intégralité à la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

Rénovation sol salle des fêtes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis d'un montant de 5 057 € HT de l'entreprise Parqueteur du Blaisois pour la pose de parquet collé chêne damier en remplacement de la partie carrelée et la rénovation du parquet abimé ainsi que la vitrification sur la totalité du sol de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Choisi de remplacer la vitrification par un « huilé ciré » mieux adapté à l'utilisation de la salle des fêtes,

Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau devis dont le montant sera inférieur au premier devis (5 057 € HT) et mandater la facture afférente à ces travaux.

Commune Nouvelle

Monsieur le Maire présente le projet de charte de la Commune nouvelle qui regroupera les communes de Villexanton, La Chapelle Saint Martin et Mulsans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue vendredi 13 mai avec les maires de la Chapelle Saint Martin et Villexanton afin d'avancer dans ce projet.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'organisation, l'aspect financier et notamment l'endettement des communes.

Lors de la réunion du 13 mai, Monsieur le Maire proposera à ses collègues de contacter un bureau d'études compétent dans le domaine des regroupements de communes.

Projet d'effacement des réseaux électriques basse tension, téléphone et éclairage public au centre bourg de Mulsans

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan projet de l'effacement des réseaux élaboré par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC), ainsi que les montants estimatifs des travaux.

Pour ce projet, le montant total TTC des travaux est estimé à 172 620 €, sachant que le SIDELC participera à hauteur de 80 % du montant HT des travaux d'électricité. Il restera à la charge de la commune 78 120 €.

Après examen du projet, le Conseil Municipal souhaite avant de se prononcer sur ce projet, qu'un devis complémentaire soit demandé au SIDELC pour étendre l'effacement des réseaux sur la route de Blois jusqu'au carrefour rue des Carrières et rue des Claires.

Opération Tranquillité Vacances



Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques de cambriolages de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour cela, muni d'une pièce d'identité, présentez-vous personnellement à la brigade de votre domicile aux heures ouvrables afin de communiquer les renseignements

(confidentiels) nécessaires à la surveillance de votre habitation qui sera assurée dans le cadre des patrouilles de prévention de proximité réalisées sur le territoire de votre commune.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Ne donnez aucune indication concernant votre absence sur les réseaux sociaux.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurances, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Contre les cambriolages ayez le bon réflexe : composez le 17 !

Rappel pour passer un été en toute tranquillité

Si l'été est synonyme de chaleur et de repos bien mérité, il doit s'accompagner de vigilance et de règles de bon voisinage.

Le maire met donc en place un plan de canicule et l'opération « Tranquillité Vacances », pour que celles-ci restent sereines pour tous les Mulsanaises et les Mulsanais .

Le plan canicule de prévention s'adresse à toutes les personnes fragiles ou vulnérables, susceptibles d'être affectées par les effets d'une forte chaleur.

Nous invitons tous les citoyens à être vigilants dans leur entourage, vis-à-vis de leurs voisins pendant cette période d'été.

Canicule : 5 conseils pour prévenir les risques :

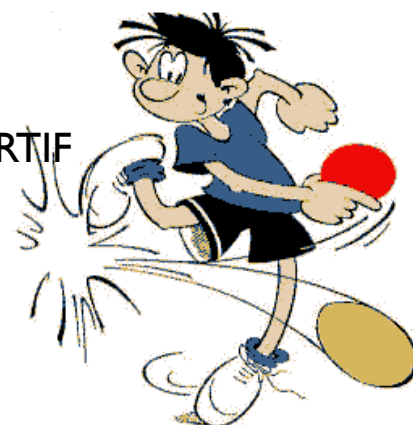
1. Buvez fréquemment et abondamment des boissons non alcoolisées.
2. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.
3. Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
4. Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais.





1

L'ECHO SPORTIF



Résultats sportifs

Après une 2ème phase de championnat difficile et une victoire à St-Georges-Sur-Cher lors de la dernière journée, notre équipe termine sixième.

L'objectif de maintien en 2ème division est donc atteint, félicitations à tous les joueurs.

La 48ème saison de l'Echo Sportif de Mulsans Tennis de table s'est terminée le Samedi 28 Mai par sa traditionnelle journée Tournoi-Barbecue.

10 joueurs et joueuses (Photos 1 - 2) se sont affrontés sportivement dans un esprit Fair Play.

Résultats du Tournoi :

- **Félicien GAUTIER** (Photo 3) gagne le tournoi toutes catégories devant **Olivier CORNET** et Nicolas **HEURTELOUP**.
- **Nicolas HEURTELOUP** et **Florian SIMAO** (Photo 4) remportent le double devant la paire Félicien/Jessica.
- La médaille du plus jeune a été attribuée à **Ewan RAFAEL** (Photo 5) signant également un super match lors de sa première rencontre.
- La médaille du Fair Play attribuée à **Eric LOISIER** pour sa bonne humeur.

La soirée s'est terminée par un vin d'honneur et la dégustation de bonnes grillades.

Un remerciement spécial aux cuisiniers qui ont dû affronter les pluies diluviennes et se retrancher sous l'appentis pour terminer les grillades.

L'ECHO SPORTIF DE MULSANS TENNIS DE TABLE vous souhaite de bonnes vacances.



2



3



4



5



L'Aide à Domicile près de chez vous

**Une Assistante de vie,
Une Aide à domicile,
En toute sécurité,
et bienveillance**

Nouveau Service à la Personne sur les secteurs de la Communauté de Communes de BEAUCE Val de Loire et une partie de la Communauté de Communes du Grand Chambord (Mer – Marchenoir – Oucques et les environs).
Aide selon les besoins de la personne quelque soit l'âge

TOUT PUBLIC		AIDE AUX PERSONNES AGEES AUX PERSONNES DEPENDANTES OU AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Aide aux formalités administratives	Entretien de la maison Ménage Repassage	Courses Préparation des repas et présence au moment des repas Aide à la toilette Ménage Repassage Accompagnement pour les courses, les promenades... Les Rendez-vous : Médecins, Coiffeur... Aller chercher les prescriptions médicales chez le pharmacien Travail en lien permanent avec l'équipe soignante de l'ASSAD de MER Conseils divers Aide aux formalités administratives

Domicile Val de Loire
32 Bis, Rue Haute d'Aulnay 41500 MER
02 54 42 60 99 - contact@domicile-valdeloire.fr



Assad Mer - Val de Loire

30 ans d'existence
Création le 08 JUIN 1986

Le 07 juin 2016 l'ASSAD a fêté ses 30 ans

L'ASSAD gère :

- Un SSIAD de 70 places depuis le début
 - 63 places pour Personnes âgées
 - 7 places pour Personnes handicapées
- Des aides-soignantes fidèles depuis 30 ans
 - 4 Aides soignantes très fidèles de 30 ans à 17 ans de présence
 - Toute une équipe administrative et soignante à l'écoute des patients et des familles dans le cadre d'un service de Qualité.
- Un Service de portage de repas depuis 2013
 - Collaboration avec l'entreprise « Du Terroir à l'Assiette » afin de proposer une cuisine traditionnelle livrée chez vous (Produits fermiers – Légumes du potager...).

Pour nous **contacter** :

ASSAD MER VAL DE LOIRE

32 Bis rue haute d'Aulnay 41500 MER

Tél : 02 54 81 11 42 - Fax : 02 54 81 70 58

Courriel : assad.mer@wanadoo.fr -

Site Internet : assadmervaldeloire.fr

(possibilité de demande en ligne : prise en charge par le SSIAD et portage de repas)



La commune de Blois a mis à notre disposition un local afin de pouvoir y stocker des dons pour que nous puissions venir rapidement en aide auprès des personnes sinistrées suite aux inondations, c'est la raison pour laquelle je vous écrit ce jour afin de savoir si vous pouviez communiquer notre numéro de téléphone et adresse auprès des personnes concernées.

Notre local se situe au **16 avenue Maunoury à Blois** notre numéro de téléphone est le **07.64.07.49.30** afin de prendre rendez vous avec nous.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, contacter la mairie de Mulsans ou M. Paul BOUILLON au 06 87 54 66 64

LE SAVOIR-VIVRE



Pour faciliter l'adressage de votre courrier, pensez à mettre un numéro de rue à votre maison et bien préciser le code postal sans point, ni espace.

La mairie peut vous fournir gracieusement une plaque de votre numéro de rue.

Si vous avez des arbres qui dépassent de chez vous sur le domaine public ou chez vos voisins, pensez à les couper. La loi oblige chacun à entretenir ses parcelles de terrain dont les plantations peuvent provoquer des nuisances au voisinage.



Rappel : Bruits de voisinage, brûlage des déchets verts : Les bruits de voisinage sont de moins en moins supportés, et ce, à juste titre. Il peut s'agir tant des aboiements permanents de chiens, que des bruits d'appareils de bricolage ou de jardin

Horaires à respecter pour l'utilisation des appareils de bricolage ou de jardin :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi inclus)

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h



Brûlage des déchets verts :

La circulaire de la Préfecture précise que le brûlage des déchets verts de la part des particuliers reste interdit en toute saison, mais peut être toléré sous certaines réserves (se renseigner en mairie).

Il est préconisé de déposer en déchetterie et le compostage individuel doit être privilégié.



Les animaux domestiques ne doivent en aucun cas divaguer sur la voie publique, de jour comme de nuit.

De même, s'ils aboient sans répit, faites-les taire !

COMMUNE NOUVELLE

Depuis quelques semaines les communes de Mulsans, Villexanton et la Chapelle Saint Martin réfléchissent à la constitution d'une commune nouvelle.

Cette commune nouvelle se substituerait aux trois communes existantes.

Elle devra porter un nom qui sera à déterminer avant sa constitution.

Quel nom proposeriez-vous pour cette Commune Nouvelle qui comprendrait les anciennes communes de Mulsans, Villexanton et la Chapelle Saint Martin ?

Merci de votre participation.

Lotissement communal, rue de l'Ancien Moulin, proche du centre bourg

5 terrains viabilisés de 506 à 761 m² au prix de 42 € TTC le m².

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie ☎ 02 54 87 34 73

(le lundi de 8 h 30 à 17, le mardi de 8 h 30 à 19 h et le mercredi de 8 h 30 à 12 h)

ou par email : mairie.mulsans@wanadoo.fr



Fête de la Sainte Anne

Les associations de la commune et la municipalité
vous invitent à fêter la Sainte Anne qui se déroulera
Le dimanche 24 juillet 2016 au terrain des sports

Des chants et danses espagnols vous seront proposés pendant l'apéritif et après le repas

11 h 30 La sangria sera servie au terrain des sports pour tous, participants ou non
au repas

12 h 30 Repas au terrain des sports

- Paëlla
- Fromage
- Tartes aux fruits
- Vins, eau, café

Les personnes qui ne mangent pas de porc, nous prévenir, merci

Les activités de l'après-midi permettront de se distraire en toute convivialité et amitié

- Jeux de boules,
- Tir à l'arc,
- Courses en sac,
- Lancer de ballot de paille,
- Chamboule tout et Pêche à la ligne,
- Pizza et Buvette.

Comme les autres années, les cuisinier(e)s et pâtissier(e)s pourront préparer des gâteaux ou autres douceurs qui seront proposés à la vente. (Bien penser à marquer nominativement les plats servant à la cuisson pour pouvoir les récupérer ensuite)

✂

Bulletin d'inscription pour la Fête de la Sainte Anne Dimanche 24 juillet 2016

Nom et Prénom.....

Participera(ont) aux festivités de la Saint Anne

- Sera accompagné(e) dePersonnes, dont Enfants de moins de 12 ans
- Soit ... adulte(es) x 15 € = € soit enfants x 7 € = €

Ci-joint, chèque de € à l'ordre du Trésor Public

A remettre, s'il vous plaît, pour le mardi 12 juillet 2016 inclus à :

- . Tanía Peguet, 1 Rue des Claires,
- . Janick Gerberon, 1 Chemin de Maves à Epiez,
- . Patrick Lesourd, 2 Chemin des Meuniers à Villefrisson,
- . Mairie, 10 route de Blois